

Québec, le 17 mai 2007

**APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION**  
**(article 31.51)**

2626-0653 Québec inc.  
5633, Monkland, bureau 200  
Montréal (Québec) H4A 1E2

N/Réf. : 7610-13-01-0136410  
400394644

**Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation par excavation**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 19 janvier 2007, reçue le 29 janvier 2007 et complétée le 8 mai 2007, j'aprouve, conformément à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit au plan de réhabilitation soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Excavation des sols contaminés en concentration supérieure aux valeurs limites de annexe II du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains. Le projet sera réalisé sur le lot 1 265 938 du cadastre du Québec soit au 315, boulevard Curé-Labelle à Laval.

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 janvier 2007, signée par M. Raymond Morel à laquelle étaient joints 3 rapports (Évaluation environnementale phase I, Caractérisation environnementale phase II et un addenda), le formulaire et la grille d'attestation des études de caractérisation, une lettre de procuration, un plan de réhabilitation et une copie de l'avis de contamination accompagné du résumé et du formulaire d'attestation du résumé de l'étude de caractérisation;

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION  
(article 31.51)

- 2 -

N/Réf. : 7610-13-01-0136410  
400394644

Le 17 mai 2007

- Lettre de confirmation adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 15 mars 2007, signée par M. Michæl Kornik à laquelle était joint un double de l'avis de contamination accompagné du résumé et du formulaire d'attestation du résumé de l'étude de caractérisation;
- Lettre d'information adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 29 mars 2007, signée par M. Raymond Morel à laquelle étaient joints un résumé corrigé de l'étude de caractérisation, un plan de réhabilitation corrigé, 2 pages corrigées des études de caractérisations, ainsi que les formulaires d'attestation des études de caractérisation et du résumé de l'étude de caractérisation;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 10 avril 2007, signée par M<sup>me</sup> Sylvie Fyen à laquelle était jointe une étude de caractérisation phase II;
- Courriel transmis par M. Raymond Morel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 2 mai 2007, auquel était jointe une page corrigée du plan de réhabilitation;
- Lettre de confirmation transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 mai 2007, signée par M. Michæl Kornik à laquelle était jointe une résolution du conseil d'administration de la firme 2626-0653 Québec inc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

*Madeleine Paulin*

Madeleine Paulin  
Sous-ministre